



## La RATP prévoit 2 000 recrutements en Ile-de-France pour l'année 2006

**Rencontre avec Pascale Martin, responsable de la prévention urbaine en Seine-Saint-Denis pour la RATP. Ses missions : développer des actions innovantes dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle en lien avec des partenaires territoriaux, et coordonner des actions de prévention en milieu scolaire et associatif.**

*Présentez-nous votre entreprise...*

**Pascale Martin :** La RATP est une entreprise de transport de voyageurs qui emploie plus de 44 000 collaborateurs, principalement en région Ile-de-France. 8 800 d'entre eux travaillent en Seine-Saint-Denis sur près de 30 sites.

*Quel volume de recrutements avez-vous prévu pour l'année 2006 ? Ce volume est-il à peu près équivalent à celui enregistré en 2005 ?*

**P. M. :** 2 000 recrutements sont prévus pour l'année 2006, dont 400 en Seine-Saint-Denis, ce qui correspond au volume annuel de nos recrutements depuis quatre ans. En 2007, nous devrions, comme d'autres entreprises, voir ce chiffre augmenter en raison du nombre important des départs en retraite. Nous recherchons principalement des conducteurs et des conductrices de bus (1 000 par an) qui représentent l'essentiel de notre recrutement au niveau opérateurs. C'est un métier accessible sans diplôme particulier, si ce n'est le permis B. Pour le permis D, nécessaire à la conduite des bus, c'est l'entreprise qui se charge de former ses nouveaux agents. Les qualités plus particulièrement recherchées pour ce métier sont, notamment, le sens du service et de l'accueil, la ponctualité et l'aisance dans l'expression. Des qualités que l'on retrouve souvent chez les personnes ayant travaillé dans le domaine de la vente et dont les candidatures sont, en conséquence, appréciées. Notre site Web ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)) comporte une rubrique « Espace recrutement » qui permet d'en savoir davantage.

*Si vous recrutez des commerciaux, avez-vous prévu une formation pour faciliter*

*leur intégration, et en quoi consiste-t-elle ?*

**P. M. :** Un des atouts de la RATP est qu'elle dispense pour tous ses métiers une formation initiale et continue. Aujourd'hui, les formations se déroulent sur le principe de l'alternance et tous les agents exerçant nos métiers de service suivent un module intitulé « relation de service ».

*Pouvez-vous nous parler des types de contrats proposés et des rémunérations prévues ?*

**P. M. :** Les contrats sont à durée indéterminée : les agents sont recrutés sous statut RATP, même pendant leur formation. Un certain nombre de formations initiales sont sanctionnées par une évaluation continue ; si l'agent ne donne pas satisfaction, il peut être licencié, de même pour le conducteur de bus s'il n'obtient pas son permis. Ce dernier a toutefois une seconde chance puisqu'il peut se présenter deux fois. En ce qui concerne les rémunérations en début de carrière, elles varient de 1 306 euros bruts sans les primes pour un agent de maintenance non qualifié, à 1 752 euros pour un conducteur de bus.

*Les recrutements en stage ou en alternance font-ils partie de votre stratégie de prérecrutement ? Si oui, dans quelles proportions ce prérecrutement donne-t-il lieu à un recrutement ?*

**P. M. :** Nous proposons des contrats de professionnalisation jeunes pour nos métiers d'exploitation (conducteur de bus, agent des stations) et pour nos métiers de maintenance (du CAP à la licence en passant par le bac professionnel) avec un véritable objectif d'intégration dans l'entreprise à la fin du cursus.

Actuellement, le taux de recrutement à l'issue du contrat de professionnalisation est de 85 à 95 %.

*Le gouvernement a annoncé la mise en place du contrat première embauche. Que pensez-vous de ce dispositif, et sera-t-il mis en place au sein de votre entreprise ?*

**P. M. :** La RATP n'est pas concernée par ce type de contrat, car nous n'embauchons qu'en CDI.

*Votre entreprise sera présente sur le salon de Sevrans le 8 mars. Pourquoi ne vous contentez-vous pas de communiquer sur des médias de recrutement traditionnels tels que la presse écrite ou Internet ?*

**P. M. :** En 2001, la RATP a mis en place des agences de développement territorial dans chacun des départements de la petite couronne pour se situer au plus près, à l'écoute des collectivités, des habitants et des partenaires locaux. La proximité me semble indispensable en matière d'emploi. Travailler à la RATP ne doit pas représenter une « mission impossible » pour le demandeur d'emploi comme je l'entends parfois dire. C'est en nous rapprochant de chaque collectivité que nous pouvons, comme à Sevrans, proposer un parcours individualisé à chaque personne motivée. Je tiens à souligner que la motivation reste un élément essentiel pour la réussite.

*Quels types de recrutements allez-vous plus particulièrement gérer sur le salon de Sevrans ?*

**P. M. :** Quand nous sommes présents sur les forums, nous ne collectons pas de CV : nous informons sur les métiers et les différentes voies

d'accès pour que chaque visiteur puisse affiner son choix et mieux se déterminer par rapport à un métier. La personne ne doit pas être candidate à la RATP mais candidate à un métier de la RATP. Il est important aussi de fournir un maximum d'explications sur la procédure de recrutement, dont on nous dit souvent qu'elle est complexe : les explications rassurent. Un petit clin d'œil pour cette journée du 8 mars : que les femmes viennent nous voir ! Aujourd'hui à la RATP le personnel se compose de 80 % d'hommes et 20% de femmes... dont 8 % pour le métier de conductrice de bus et 3 % dans les métiers de maintenance : féminiser nos métiers représente donc pour nous une priorité.

*Quels conseils de préparation donneriez-vous à un candidat qui souhaite vous rencontrer sur ce salon ?*

**P. M. :** Sur notre stand, le candidat va rencontrer des agents qui exercent les principaux métiers de l'entreprise. Il est primordial qu'il s'adresse à eux avec courtoisie et qu'il se montre respectueux du temps que l'on accorde à ses questions : les visiteurs sont nombreux et nous souhaitons répondre au plus grand nombre possible de personnes ! Soigner son langage, sa tenue, son expression, montrer de l'intérêt pour les réponses de nos agents, ainsi qu'une réelle motivation pour un de nos métiers est évidemment toujours apprécié. Cette année, afin de donner une suite concrète au salon, nous organisons le 13 mars à 14 heures, sur le pôle emploi formation (PEF) de la ville de Sevrans, une information sur les contrats de professionnalisation. Les personnes intéressées pourront s'inscrire sur notre stand pendant le salon.

Propos recueillis par A. de G.

